Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260310-20260310_05-DE

CCA AGGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

DÉCISION 20260310_05

INTÉGRATION DE 2 NOUVELLES ŒUVRES DANS L'INVENTAIRE DU MUSÉE DE PONT-AVEN

Le Président de Concarneau Cornouaille Agglomération,

> **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;
> **Vu** la délibération n° 2020/07/23-05 du jeudi 23 juillet 2020, portant délégation du Conseil Communautaire au Président pour intégrer les œuvres dans les inventaires des musées de Concarneau Cornouaille Agglomération,
> **Conformément** au Projet Scientifique et Culturel du Musée de Pont-Aven validé par l'Etat et CCA, Concarneau Cornouaille Agglomération poursuit l'enrichissement de la collection du musée, en achetant ou en acceptant des dons d'œuvres de l'Ecole de Pont-Aven ou d'artistes proches du mouvement de l'Ecole de Pont-Aven.

Décide :

ARTICLE 1 • Intégration suite à des achats

Suite aux avis favorables des commissions "Culture, Communication, Multimédia" du 2 septembre 2025 et 27 janvier 2026, le Président de CCA valide l'intégration des œuvres suivantes dans les collections du Musée de Pont-Aven :

Inventaire	Titre	Auteur	Date	Technique	Mode d'acquisition
2025.1.1	La Cueillette	Louis ROY (Poligny, 1862 - Paris, 1907)	1895	Huile sur toile	Achat auprès d'une galerie (57 500 €)
2025.2.1	Lettre adressée à Emile Bernard	PAUL GAUGUIN Paris, 1848 ; Atuona (Polynésie française), 1903	Août 1889	Encre sur papier	Achat en vente publique (18 000 €)

Les commissions scientifiques régionales compétentes pour les acquisitions des Collections des Musées de France de Bretagne, réunies les 16 juin et 14 novembre 2025 ont émis un avis favorable pour l'intégration de ces œuvres dans l'inventaire du Musée de Pont-Aven.

ARTICLE 2 • Modalités de mise en œuvre de l'intégration des œuvres

Le Président prend toutes les mesures utiles à la réalisation de la présente. Le Président dit que les achats seront intégrés à l'actif de la communauté d'agglomération au sein de la collection du Musée de Pont Aven et inscrits à son registre d'inventaire. Le Président charge Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision.

Fait en un exemplaire original • Concarneau, le 10 mars 2026

Notifié à :
- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Principal